



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-046

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|--------------------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 15 |
| Absents | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Absentions | 0 |

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

07/04/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS DES JARDINS DE FONTAINEBLEAU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la délibération n° 2023-045 du 12 avril 2023 portant sur la création du budget annexe Lotissements des Jardins de Fontainebleau.

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable des Finances, présente le budget primitif 2023 tel que proposé par la commission des finances.

Il s'équilibre de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section de fonctionnement | 253 446.00 € |
| - Section d'investissement | 253 446.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget primitif du budget annexe Lotissements des Jardins de Fontainebleau 2023
- Vote la section de fonctionnement par chapitre
- Vote la section d'investissement par chapitre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Faît à Serres

Le Maire,


Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,


Adrien GAUTIER